

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/122

12 décembre 1996

(96-5307)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français

SENEGAL

Déclaration de S.E. M. Idrissa Seck
Ministre du commerce, de l'artisanat et de l'industrialisation

C'est avec un intérêt réel que ma délégation prend part aux travaux de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Cet intérêt est d'autant plus vif que nos travaux se tiennent à Singapour, pays qui offre au monde l'image d'un peuple entreprenant, attaché aux vertus du libéralisme et du commerce ouvert.

Permettez-moi donc de remercier nos hôtes pour l'accueil chaleureux qu'ils ont bien voulu nous réserver, ainsi que pour l'excellente organisation de cette Conférence.

Qu'il me soit également permis de transmettre, à l'intention de S.E. le Président de la République de Singapour, du gouvernement et du peuple de ce beau pays, les salutations fraternelles de S.E. le Président Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, de son gouvernement et du peuple sénégalais tout entier.

Nous pouvons tous admettre aujourd'hui que l'expérience enrichissante, tirée du fonctionnement des organes de l'OMC, autorise l'optimisme pour l'avenir du système commercial multilatéral.

En effet, deux années de fonctionnement de notre Organisation ont permis le renforcement de la libéralisation du commerce et le recours de plus en plus marqué au mécanisme multilatéral de règlement des différends.

Le Sénégal se félicite de cette importante évolution.

Notre pays, à l'instar de plusieurs pays en développement, a mis à profit ces dernières années pour opérer, dans de nombreux secteurs, une révision de son cadre institutionnel, l'adaptant ainsi aux dispositions des Accords signés à Marrakech.

C'est le lieu d'exprimer toute notre reconnaissance au Secrétariat de l'OMC, ainsi qu'à nos partenaires qui ont accepté d'appuyer nos efforts internes de changement et d'adaptation. Je voudrais également réitérer notre engagement à persévérer dans cette voie, étant convaincus qu'au bout du compte, notre pays sera en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités découlant de sa qualité de Membre de l'OMC et de tirer le maximum de profit de l'ouverture des marchés.

A quelques mois du 50^{ème} anniversaire du système commercial multilatéral, la première Conférence ministérielle de l'OMC se doit d'envoyer au monde un signal politique fort, doublé d'un message de confiance dans ce système pour lequel nous nourrissons de grandes ambitions.

C'est, en tout cas, le souhait de mon pays qui voudrait saisir l'occasion pour réaffirmer sa foi dans le multilatéralisme et sa détermination à oeuvrer, en étroite coopération avec l'ensemble des Membres de l'OMC, en vue de la consolidation d'un système commercial libre et ouvert.

Dans ce processus, notre Conférence a le devoir moral d'accorder une plus grande attention à la situation des pays en développement. Ces pays méritent que l'on se penche davantage sur leur sort en ayant à l'esprit que toute mesure prise en leur faveur équivaut, en fait, à un renforcement du système commercial multilatéral.

A ce titre, comment ne pas soulever les préoccupations de ma délégation liées aux difficultés multiples que rencontrent les pays en développement dans la mise en oeuvre des obligations de notifications? Tout en reconnaissant l'importance que revêtent ces notifications pour la survie du système multilatéral, je demeure persuadé qu'il y a urgence à s'accorder sur les dispositions à prendre pour en réduire le nombre, en simplifier les procédures et dans le même temps, adopter des mesures d'assistance technique appropriées, destinées à appuyer les efforts de tous les pays Membres dans ce domaine.

Comment ne pas également insister sur la nécessité d'un respect scrupuleux des décisions prises en faveur des pays en développement de l'OMC? Je pense à ce propos à la Décision adoptée à Marrakech, en avril 1994, au sujet des effets négatifs du programme de réforme issu du Cycle d'Uruguay et portant sur les économies des pays importateurs nets de denrées alimentaires.

En tout état de cause, ma délégation voudrait rappeler que les Accords de l'OMC reposent sur un équilibre délicat qui s'est traduit par un ensemble complexe de mécanismes, de règles et de disciplines.

Pour y arriver, les pays en développement comme le mien ont fourni des efforts exceptionnels, persuadés qu'ils étaient que le nouveau système commercial multilatéral répondrait à leurs attentes.

Aujourd'hui, en dépit des signes encourageants perceptibles, tout semble indiquer que nous devrions user davantage de prudence dans nos choix pour l'avenir en ce qui concerne les thèmes nouveaux à introduire dans le champ de compétence de notre Organisation.

Ma délégation est persuadée que la diversité des intérêts exige des pays Membres de l'OMC une démarche à la fois souple et consensuelle.

Sous l'éclairage que voilà, il paraît cependant avisé de ne pas systématiquement évacuer tout débat sur les questions nouvelles et, en particulier, sur le thème de l'investissement étranger direct, tant il est vrai que commerce et investissement sont de nos jours liés. Gardons-nous, ce faisant, de perdre de vue l'indissociable processus éducatif et progressif que nécessite cette importante question.

De même, le Sénégal réaffirme sa totale adhésion au respect strict des principes fondamentaux des droits de l'homme et renouvelle son ferme attachement aux normes internationales du travail.

Toutefois, nous déclinons toute compétence à l'OMC pour statuer sur ces questions qui sont du ressort spécifique de l'Organisation internationale du travail.

Enfin, ma délégation est en mesure de s'associer à tout consensus portant sur l'importante question de la facilitation des échanges. Nous sommes de ceux qui pensent que l'examen de ce sujet par l'OMC devrait largement s'appuyer sur le travail fait dans ce domaine par d'autres organisations internationales comme la CNUCED.

Je voudrais au terme de mon propos mettre davantage en relief le caractère historique de cette première Conférence ministérielle de l'OMC. Mon pays nourrit en effet l'espoir que Singapour constituera une étape décisive dans l'amélioration des relations économiques et commerciales entre nos différentes nations en vue du relèvement de leur niveau de vie. C'est l'objectif prioritaire qu'il nous incombe de poursuivre particulièrement à l'aube du troisième millénaire au sein de l'OMC, car il ne fait aucun doute que l'avenir de notre Organisation est dans la concertation et la solidarité entre tous ses pays Membres, qu'ils soient grands ou petits, riches ou pauvres.